



# **[ COMMUNIQUE DE PRESSE ]**

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

### **DANS LE PRIVÉ - La CFDT consolide sa place de numéro un**

**À l'issue de la compilation de quatre ans de résultats électoraux dans toutes les entreprises, la CFDT confirme sa place de première organisation syndicale de France avec 26,77 % des suffrages (+0,38 point).**

Les salariés du privé ont, une nouvelle fois, fait le choix d'un syndicalisme utile, qui répond à leurs préoccupations. Par leur vote, ils ont exprimé leur confiance en un ou une collègue qui les représente, dans une organisation qui agit quotidiennement pour améliorer leur vie au travail.

Ce résultat est le fruit de l'engagement, à leurs côtés, de dizaines de milliers de militantes et militants CFDT. Il nous confère une grande responsabilité.

Dans une période bousculée par les crises économiques et sanitaires, chahutée par des tentations extrémistes, la CFDT reste un repère, fidèle à ses valeurs de solidarité, d'émancipation et de justice sociale. Elle inscrit son engagement dans une histoire qui fait de la confrontation démocratique la pierre angulaire de son action. C'est pourquoi la baisse de participation aux élections nous interroge. Pour la CFDT, elle n'est pas sans lien avec les ordonnances de 2017 qui ont supprimé les représentants de proximité.

Les travailleuses et travailleurs ont plus que jamais besoin d'une organisation syndicale qui puise dans leurs réalités les conditions de l'amélioration de leur quotidien ; d'une organisation syndicale puissante, présente sur tous les

territoires et dans tous les secteurs professionnels, qui rééquilibre le rapport de force pour mieux faire entendre leur voix ; d'une organisation syndicale innovante qui leur permet d'affronter les défis d'un monde en mutation.

**Parce que le monde du travail a besoin d'un syndicalisme fort et efficace, nous appelons les salariés à rejoindre le premier syndicat de France.**

DÉCLARATION DE **LA COMMISSION EXÉCUTIVE** DE LA CFDT



Documents

[La CFDT consolide sa place de numéro un](#)